



TITRE : Gestion des sarraus et de pièces de tissu ayant été en contact avec du matériel biologique

AUTEURE : Claire Fournier; ASB.

OBJECTIF : Cette PON a pour objectif d'élaborer une politique permettant une gestion efficace et sécuritaire du nettoyage des sarraus ou autres pièces de tissu ayant été en contact avec du matériel biologique.

NIVEAUX DE CONFINEMENT : 1 et 2.

RÉFÉRENCE : 1- Comité de Gestion des Risques Biologiques de l'UQAC, 2 - Normes Canadiennes sur la Biosécurité. 2^e édition, Agence de la Santé Publique du Canada, 2015.

1. Gestion des sarraus et autres tissus.

Cette procédure se rapporte uniquement à la gestion des sarraus ou autres pièces de tissu.

1.1 Sarraus ou tissus hautement contaminés

- Transporter ce matériel jusqu'à la salle de lavage avec les précautions prévues pour le niveau de risque nécessaire pour les agents biologiques impliqués (ex. : sac à autoclave).
- Décontaminer le matériel à l'autoclave au cycle déchets.
- Le cycle terminé, appliquer la procédure normale.

1.2 Sarraus ou pièces de tissu (Procédure normale DSF)

- Ne jamais apporter ce type de matériel à la maison pour le traiter dans vos appareils résidentiels.
- Mettre les sarraus, chiffons et draps utilisés dans le bac transparent identifié « biorisque » prévu à cet effet dans le local P3-4050.
- Traiter ce matériel à l'aide de l'ensemble laveuse-sécheuse prévu à cet effet dans ce local.

1.3 Besoins particuliers

- Dans l'éventualité où vous effectueriez une manipulation au cours de laquelle vous génèreriez beaucoup de matériels devant être décontaminés ou lavés, vous devez préalablement en informer l'ASB.

2. Gestion des draps et serviettes.

Cette procédure se rapporte uniquement à la gestion des draps et serviettes utilisés au département des sciences de la santé.

2.1 Draps et serviettes contaminés (ex. : sang)

- Transporter ce matériel jusqu'à la salle de lavage avec les précautions prévues pour le niveau de risque nécessaire pour les agents biologiques impliqués.
- Aviser l'ASB de prendre le matériel en charge.
 - Décontaminer le matériel à l'autoclave au cycle déchets.
 - Le cycle terminé, appliquer la procédure normale DSF.

2.2 Draps ou serviettes (Procédure normale)

- Ranger les serviettes et les draps contaminés dans les sacs prévus à cet effet et les apporter au magasin P0-3070 pour la prise en charge par la compagnie de lavage.